

Affaire 11-070524

Régime d'aide en faveur des déplacements des sportifs des associations de la commune - Déplacement en métropole de l'Association Sportive du Collège Gaston Crochet et Rythm'n Country Boots

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **30 avril 2024** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **19**

Absents : 07

Procurations : 03

Total des votes : 22

Secrétaire de séance : Emilie NALEM



LE MAIRE,  
Johnny PAYET

-----  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU SEPT MAI  
2024

L'an deux mille vingt-quatre le SEPT MAI à DIX-HUIT HEURES le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

**PRÉSENTS :** Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1ère adjointe – Jean-Yves FAUSTIN 2ème adjoint – Joan DORO 4ème adjoint – Gina DALLEAU 5ème adjointe – Jean-Claude DAMOUR 6ème adjoint – Marie-Héliette THIBURCE 7ème adjointe – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal – Sabrina HOARAU conseillère municipale – Alain RIVIERE conseiller municipal – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Mickaël PAYET conseiller municipal – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Emilie NALEM conseillère municipale – Sophie ARZAL conseillère municipale – Mélissa MOGALIA conseillère municipale – Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale

**ABSENT(S) :** Micheline CLAIN conseillère municipale – Érick BOYER conseiller municipal – Joseph Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale – Jean-Yves VACHER conseiller municipal

**PROCURATION(S) :** Mylène MAHALATCHIMY 3ème adjointe à Johnny PAYET – Sandra GRONDIN conseillère municipale à Jean-Claude DAMOUR – Elisabeth BAGNY conseillère municipale

Publicité faite le 14/05/2024

## Affaire 11-070524

### Régime d'aide en faveur des déplacements des sportifs des associations de la commune - Déplacement en métropole de l'Association Sportive du Collège Gaston Crochet et Rythm'n Country Boots

Le maire informe l'Assemblée que l'Association Sportive du Collège Gaston Crochet a fait de la performance sportive un de ses objectifs pour cette année de 2024. Son engagement est remarquable et déjà matérialisé, dès lors que cette année 5 jeunes Palmiplainois de notre collège ont réussi à se qualifier pour le championnat de France UNSS qui se tiendra le 6 et 7 juin 2024 à Châlons-en-Champagne.

Afin de pouvoir concrétiser ce déplacement sportif, l'Association Sportive du Collège Gaston Crochet sollicite une subvention de **750,00 euros** pour permettre de compléter son plan de financement. Le Conseil départemental a été sollicité pour un montant de 2000,00 euros. Le budget prévisionnel est de 8 561,70 euros. Le courrier de demande de l'association, annexé au présent rapport, présente en détails les postes de dépenses et de recettes prévisionnelles.

Il est proposé d'attribuer une subvention de **750,00 euros** au titre de ce déplacement organisé par l'association.

Par ailleurs, le maire informe l'Assemblée que, par courrier du 18 avril 2024, l'Association Rythm'n Country Boots a sollicité la commune pour être accompagnée, dans l'organisation d'un déplacement au Trophée National de Country & Line les 15 et 16 juin à Villenave d'Ornon (33), suite à la double sélection obtenue par Mme CARPENTIER Isabelle, Mme PERRIER Elvina et Mr BENARD Fabrice lors du Championnat Régional et au Critérium OM. LA Réunion.

Afin de pouvoir concrétiser ce déplacement, l'Association Rythm'n Country Boots sollicite une subvention exceptionnelle pour permettre de compléter son financement. Le courrier de demande de l'association annexé au présent rapport,

Il est proposé d'attribuer une subvention de **1200,00 euros** au titre de cette action.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

- **INVITE** les membres du conseil municipal ayant un intérêt direct ou indirect à cette affaire à ne pas prendre part au vote,
- **VALIDE** les termes du présent rapport,
- **VALIDE** l'attribution d'une subvention de **750,00 euros** à l'Association Sportive du Collège Gaston Crochet pour sa participation au championnat France UNSS.
- **VALIDE** l'attribution d'une subvention de **1200,00 euros** à l'Association Rythm'n Country Boots,
- **AUTORISE** le Maire, ou en son absence, l'Elu délégué, à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,  
Le Maire,

Johnny PAYET